

Bienvenue !

Présentation de CmaCarte



Début de séance : 11h
Vous êtes en salle d'attente.

Si problèmes techniques, merci de contacter Isabelle
PROVAUX : 06 43 47 45 86

Conseils pratiques

- 🕒 **Vérifier le son de votre ordinateur**
- 🕒 **Désactiver vos micros**
- 🕒 **Si problèmes techniques, contacter Isabelle PROVAUX : 06 43 47 45 86**
- 🕒 **Posez vos questions à « tout le monde » dans le « chat », nous y répondrons en fin de séance**
- 🕒 **Cette séance est enregistrée**

Emargement

L'émargement s'effectue en message privé à Isabelle PROVAUX

Merci de nous indiquer :

- nom
- prénom
- organisme
- fonction
- email
- téléphone

Conformément au RGPD, vous disposez de droits d'accès, modification, limitation, suppression, opposition, portabilité des données vous concernant. Pour exercer vos droits, il vous suffit de nous adresser votre demande à dpo@ternum-bfc.fr

Sommaire

- 🔄 A quoi sert CmaCarte?
- 🔄 Rappel de la réglementation DECI
- 🔄 Partenariat SDIS
- 🔄 Initialisation des données
- 🔄 Précaution d'usage
- 🔄 Démonstration
- 🔄 Perspectives
- 🔄 Vos questions

Qu'est ce que CmaCarte ?

CmaCarte est un service :

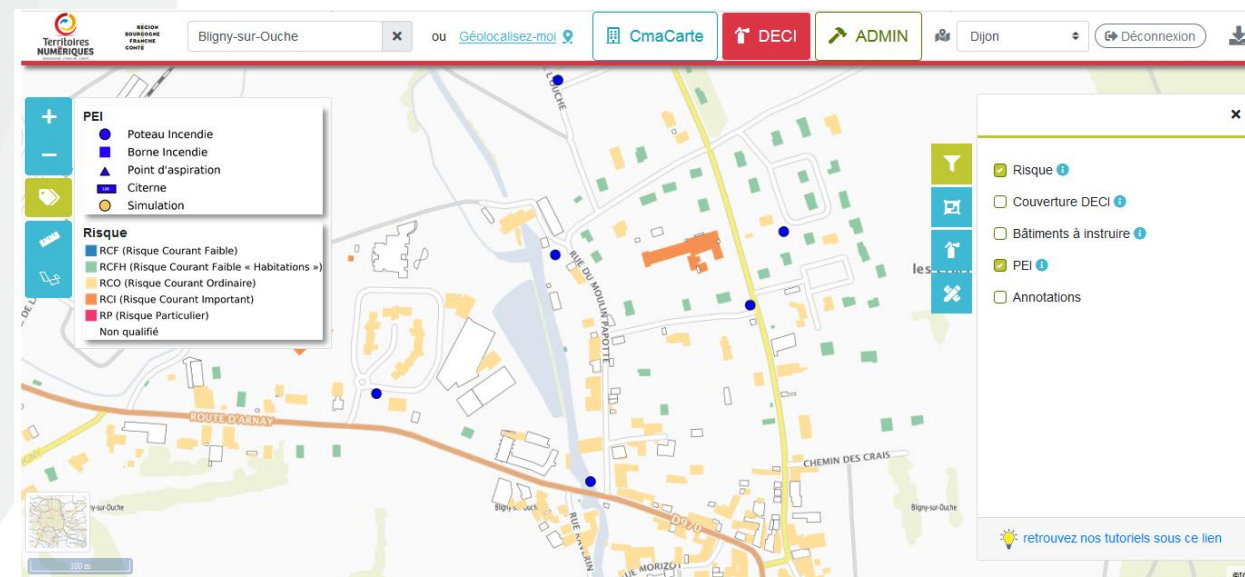
- Outil de cartographie simple et intuitif
- Mieux connaître son territoire, la collectivité aura une vision d'ensemble de son territoire en terme d'occupation du sol, d'urbanisme, d'environnement...
- Destiné aux **adhérents de Territoires Numériques BFC** n'ayant pas d'ingénierie et d'outils dédiés aux systèmes d'information géographiques.



Que permet CmaCarte aujourd'hui?

Développement d'une 1^{ère} brique métier dédiée à la DECI :

- Identification des risques par bâtiment
- Calcul de couverture DECI
- Création de l'arrêté DECI automatique
- Simulation d'aménagement DECI
- Export des données « bâtiment », PEI, simulation de PEI, cartes...



Rappel de la réglementation DECI

- Compétence communale (transfert à l'EPCI possible)
- Pouvoir de police administrative spéciale du maire
- Le maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques.

A défaut, la collectivité peut être considérée comme responsable.

Les actions à mettre en œuvre:

Obligatoire :

Fixer, par arrêtés (arrêté initial et arrêté complémentaire), la DECI communale ou intercommunale

Facultatif :

Effectuer la mise en place, par arrêt, d'un éventuel schéma communal ou intercommunal de DECI

Rappel de la réglementation DECI

	Date de signature de l'arrêté préfectoral (Validation du RDDECI)	Délai pour la signature du 1 ^{er} arrêté communal
Côte d'Or 21	19 juin 2017	immédiat (dès la validation du RDDECI)
Doubs 25	27 février 2017	31 décembre 2018
Jura 39	30 juin 2017	31 décembre 2017 31 décembre 2018, si réalisation d'un schéma DECI
Nièvre 58	18 avril 2016	NC
Haute-Saône 70	24 février 2017	1er janvier 2020
Saône et Loire 71	01 mars 2017	1 ^{er} mars 2019
Yonne 89	4 mai 2018	4 mai 2020
Territoire de Belfort 90	20 décembre 2016	20 décembre 2019

Partenariat avec les SDIS



1. Chaque RDDECI a ses propres règles en terme de :
 - Distance entre le PEI et le bâtiment
 - La définition du risque
 - Le dimensionnement du volume d'eau en fonction du niveau de risque

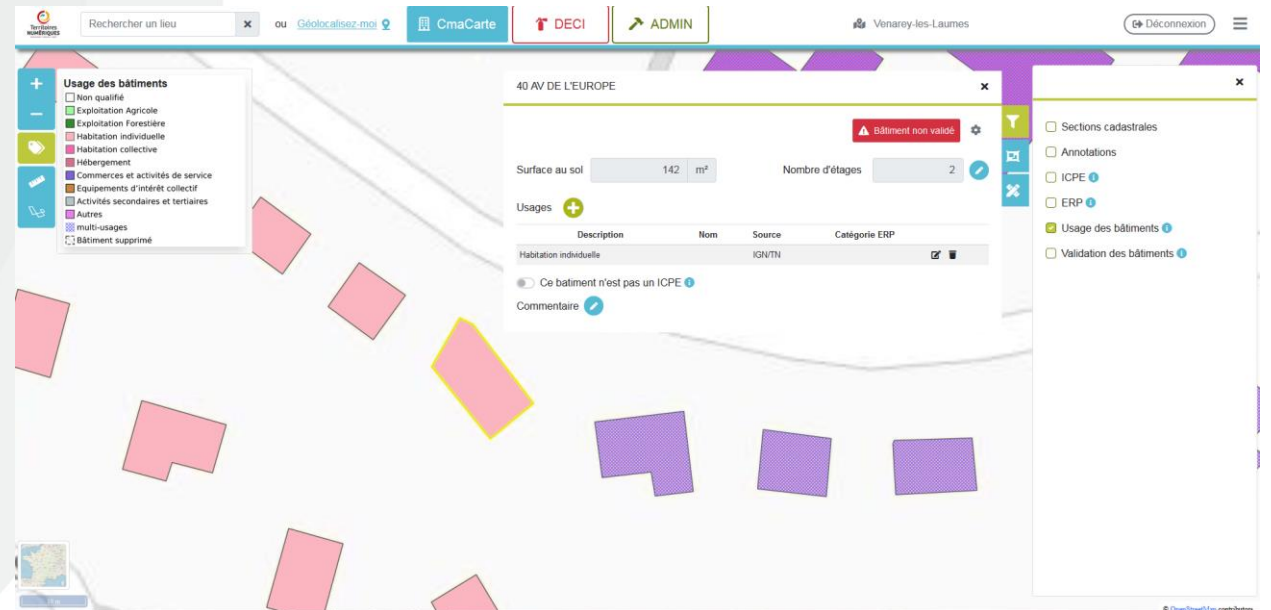
⇒ Validation de l'algorithme de couverture DECI avec chaque SDIS

2. Mise à disposition des données PEI et ERP
3. CmaCarte, complément aux outils de gestion des PEI des SDIS :
 - Création de l'arrêté automatique
 - Identification des risques par bâtiment
 - Calcul de couverture DECI
 - Simulation d'aménagement DECI

Initialisation des données

1^{ère} étape : définir les usages des bâtiments pour identifier le risque

- ⇒ Ne pas partir d'une page blanche
- ⇒ Combinaison de 5 bases de données
- ⇒ A valider par la collectivité



Précaution d'usage

Quelques précautions d'usage :

- Pas de calcul automatique pour les risques particuliers ou les ICPE
- En cas de multiplicité des usages sur un bâtiment, c'est le risque maximum qui est pris en compte
- Les matériaux d'isolation ne sont pas pris en compte
- Règles dédiées aux bâtiments collectifs
- 2 PEI maximum sont pris en compte. Si besoin avéré, vérifier le réseau utilisé.
- Calcul de couverture : voie non franchissable, point d'entrée le plus éloigné de la maison...

<https://docs.ternum-bfc.fr/precaution-dusage-deci>

Place à la démonstration !



Bienvenue
Maud Bessaguet

FORMATIONS Documentation des services

 Gestion relation client →	 Mieux travailler ensemble - Nos projets →	 Salle des marchés →
 Administration de mon entité →	 Enquêtes en ligne →	 Site internet →
 Super Chef →	 Super Chef - Outil →	 CmaCarte →
 Entrepôt de données IDÉO (IDGO) →	 IDéO BFC - Portail de la donnée et de la connaissance →	 CmonSite →

Actualités



Nouveau : Formations autour de logiciel liés au SIG



Assemblée générale TerNum BFC - 2 novembre 2020



Salle des marchés
Nouvelle messagerie sécurisée

Les perspectives

🕒 **Déploiement à venir sur les départements 39 - 58 -71**

🕒 **Formation le 12/11 pour le département du 21**

- Demander l'accès au service et identifier le référent DECI pour l'ouverture des droits
- Mise en pratique sur sa collectivité

🕒 **Faire remonter vos besoins**

🕒 **Alimenter les bases de données nationales (ERP, BD Topo) avec des données en licence ouverte.**

Des questions ?

Référentes CmaCarte :

- Suzanne Nicey : assistance utilisateur CmaCarte et animatrice IDéO BFC
- Maud Bessaguet : chef de projet CmaCarte et responsable du dispositif IDéO BFC

Pour nous joindre :

- 0970 609 909
- <https://www.ternum-bfc.fr/formulaire-de-contact>

Tutoriel CmaCarte

- <https://docs.ternum-bfc.fr/cmacarte>